



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROUEN METROPOLE  
20 passage de la Luciline – Bâtiment l'Opensèn – CS 40641 – 76007 ROUEN Cedex 1

## **TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SUR LE SITE DE L'IFA MARCEL SAUVAGE (76 – MONT-SAINT-AIGNAN)**

### ***Métallerie - Serrurerie***

Marché n° CCIRM-2026-AOO-05

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

Avis d'Appel Public à la Concurrence

Date d'envoi de l'avis à la publication : **Lundi 4 mai 2026**

Remise des offres

Date et heure limites de réception des offres : **Mercredi 3 juin 2026 – 12h00**

## I. Présentation de l'acheteur



### 1. Acheteur

#### **Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Rouen Métropole (CCI Rouen Métropole)**



4-20 passage de la Luciline  
CS 40641  
76007 ROUEN Cedex 1



Site web :

<https://www.rouen-metropole.cci.fr/>  
Profil acheteur (site de dématérialisation) :  
<https://www.marches-publics.gouv.fr/>



Etablissement public national  
SIRET : 130 021 751 00131

## II. Présentation du marché



### 1. Objet de la consultation

Travaux de construction d'un bâtiment sur le site de l'IIFA Marcel Sauvage (76-Mont-Saint-Aignan) – Métallerie Serrurerie

CPV :

- 45421000 — Travaux de menuiserie

### 2. Allotissement



Sans objet - Prestations homogènes  
Relance du lot résilié suite à la liquidation judiciaire du titulaire

L2113-10 CCP

### 3. Tranches



Sans objet

R2113-4 à R2113-6 CCP

### 4. Forme du marché



Marché ordinaire

### 5. Durée du marché / Délais d'exécution

A compter de la notification (estimée fin juin)

La durée du marché est confondue avec ses délais d'exécution (cf. planning joint)

Période de préparation : 2 mois

### 6. Financement

Subvention Région Normandie  
Emprunt

### 7. Délais de paiement



30 jours à compter de la date de réception de facture (sur CHORUS PRO)

R 2192-10 CCP

### 8. Avance



5% (porté à 10% pour les PME)

R 2191-3 à R 2191-19

Option CCAG : B

## 9. Facilités de paiement

La délégation de paiement peut être mise en œuvre afin de permettre le règlement direct des fournitures aux fournisseurs du titulaire.



### III. Présentation de la procédure

<b>1 Procédure</b>		
Appel d'offres ouvert		L 2124-2 CCP R2124-2 CCP
<b>2 Conditions de participation</b>		
Aucune forme de groupement n'est imposée		R 2142-22 CCP
Prestations réservées à une profession particulière	X	
Indication des noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché	X	
<b>3 Variantes</b>		
Variantes exigées	X	R 2151-9 et R 2151-10 CCP
Conditions minimales à respecter :		
Variantes autorisées	X	R 2151-8 et R 2151-10
Conditions minimales à respecter :		
<b>4 Dématérialisation du DCE</b>		
Dossier de consultation à disposition sur le profil acheteur :		R 2132-1 à R 2132-5 CCP
<a href="https://www.marches-publics.gouv.fr/">https://www.marches-publics.gouv.fr/</a>		
	Pensez à vous identifier sur le profil acheteur (adresse courriel valide) pour être informés des éventuels compléments, précisions et rectifications.	
Il contient :		
	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Le présent règlement de consultation (RC) et son annexe « Liste des documents »</li><li>✓ Un acte d'engagement valant CCAP</li><li>✓ Un cadre de décomposition du prix global et forfaitaire</li></ul>	

- ✓ Un cahier des clauses techniques particulières (CCTP) lot 00 – Prescriptions communes et ses annexes
- ✓ Un cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- ✓ Les annexes écrites et graphiques suivantes :
  - Notes de calculs produites par le titulaire initial du marché
  - Rapports et notices (CSPS, RICT, planning DCE, rapport de sols, tableau surfaces, notice acoustique)
  - Etude thermique
  - SSI (cahier des charges, plan zoning)
  - Tableau des blocs portes (tableau + 7 plans de repérage)
  - Le planning du lot
  - Un jeu de plans archi (pdf, dwg, ifc)
  - Les plans structure béton et métal
  - Les plans structure bois
- ✓ Le cadre d'attestation de visite de site

## 5 Demande de renseignements administratifs et techniques

Les candidats peuvent demander des renseignements :

- Via le profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>
- Avant **le jeudi 21 mai 2026 – 12h00 (midi)**
- Réponse de l'acheteur à l'ensemble des candidats maximum avant **le mercredi 27 mai 2026 – 12h00 (midi)**

## 6 Modification au détail du dossier de consultation

L'acheteur se réserve le droit de modifier au détail le dossier de consultation :

- Via le profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>
- Au plus tard le mercredi 27 mai 2026 – midi



La réponse des candidats devra être formulée sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

## 7 Visite de site



**Visite obligatoire** sur RV auprès de M. VALLERAND – [pierre.vallerand@normandie.cci.fr](mailto:pierre.vallerand@normandie.cci.fr) / 06 76 01 75 76

## 8 Echantillons



Liste échantillons

Sans objet

Conditions de livraison

Sans objet

## 9 Durée de validité des offres

60 jours

## IV. Dépôt des candidatures et des offres



### 1. Procédure dématérialisée



Les plis sont déposés par voie électronique sur le profil acheteur de la CCI : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

### 2. Copie de sauvegarde



La copie de sauvegarde est un « pli de secours », ouvert dans des conditions limitativement énumérées. Elle est facultative.

Elle peut être :

- Sur support physique (papier, clef USB...)
- Sous format électronique (plateforme distincte du profil acheteur, permettant l'horodatage qualifié eIDAS du dépôt, l'intégrité de la donnée, strictement limitée entre candidat et acheteur, permettant la délivrance d'AR)

Annexe 6 du CCP –  
Art.2

### 3. Délais



Les plis sont déposés dans les délais annoncés en page de garde.

Le candidat reçoit un accusé réception de son dépôt.

Si le téléchargement se termine après la date et heure limite de remise des offres, le pli est considéré « hors délai ».

### 4. Format des documents

Les documents peuvent être transmis en format PDF, Microsoft Office (Word, Excel...), Open Office.

Les annexes financières (BPU, DPGF) sont obligatoirement transmises sous Excel ou tableur équivalent.

Les fichiers compressés doivent l'être au format .zip.

### 5. Nommage des fichiers

- Noms de fichiers courts (moins de 30 caractères)
- Pas d'espaces
- Pas de caractères spéciaux

### 6. Signature électronique

Au stade de remise des offres, la signature électronique n'est pas obligatoire.

Seul l'attributaire sera dans l'obligation de signer électroniquement son acte d'engagement, conformément aux exigences européennes (Niveau de sécurité RGS\*\* ou eIDAS).

Formats XADES, PADES et CADES acceptés.

### 7. Assistance PLACE

En cas de difficultés techniques ou d'indisponibilité de la PLACE, veuillez contacter le service d'assistance en ligne dédié (Rubrique « Aide » du site <https://www.marches-publics.gouv.fr/>).



## V. Contenu et appréciation de la réponse

### 1. Candidature



#### a- Contenu de la candidature

Lettre de candidature (imprimé DC1) :

- Présente clairement la composition du groupement
- Comporte la déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'est pas interdit de concourir à un marché public

L 2141-1 à L2141-5 CCP

L 2141-7 à L 2141-10 CCP

Déclaration du candidat (imprimé DC2) :

- Comporte votre déclaration de chiffre d'affaires des 3 derniers exercices

R 2143-3-2° CCP



Ces 2 formulaires (DC1 et DC2) peuvent être remplacés par une DUME (Document Unique de Marché Européen)

Extrait d'immatriculation RCS ou répertoire des métiers (ou code SIRET à 14 chiffres)

Décret 2021-361 du 21/05/21

Attestation d'assurance en cours de validité (RC et RC Décennale)

Références



Le candidat n'est pas tenu de fournir les pièces ci-dessus si l'acheteur peut les obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un système de stockage numérique gratuits (ex : la PLACE propose un coffre-fort électronique).

Toutes les informations concernant les accès à ce système seront communiquées par le candidat.

R 2143-13 CCP

#### « Dites-le-nous une fois ! »

Si les pièces listées ci-dessus ont déjà été transmises à l'acheteur lors d'une précédente consultation et sont toujours valables, le candidat peut le mentionner, en précisant l'objet du précédent marché et la date limite de remise des offres.

R 2143-14 CCP

## b- Sélection des candidatures



L'absence de fourniture des pièces énoncées ci-dessus dans le délai imparti pourra conduire à l'élimination de l'offre.

R 2144-7 CCP

En cas de pièces absentes ou incomplètes, l'acheteur peut décider de demander aux candidats concernés de produire ou compléter leur dossier dans un délai imparti, identique pour tous (maxi 10 jours)

R 2144-2 CCP

➔ Après régularisation éventuelle, les candidatures ne seront pas admises si :

- Elles ne sont pas recevables

L 2141-1 à  
L2141-5  
L2141-7 à L  
2141-11 CCP

- Elles sont toujours incomplètes malgré la demande de régularisation

R 2143-3 CCP

- Elles ne présentent pas les garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes

## 2. Offre

### a- Pièces de l'offre

L'acte d'engagement valant CCAP (AE/CCAP)	<input type="checkbox"/>
Le cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)	<input type="checkbox"/>
Un mémoire technique, selon cadre de mémoire technique joint	<input type="checkbox"/>
Les fiches techniques des matériels proposés	<input type="checkbox"/>

### b- Jugement des offres



Les offres inappropriées sont éliminées.	R 2152-1 CCP
Les offres inacceptables et irrégulières peuvent être régularisées, à condition qu'elles ne soit pas anormalement basses.	R 2152-1 CCP

Critères	Pondération
<b>Prix</b>  <i>Selon la formule : (Montant de l'offre moins disante / Montante de l'offre analysée) * 50</i>	50 %
<b>Valeur technique</b>	50 %
Qualité des moyens humains et matériels affectés spécifiquement au marché	10%
Qualité de la méthodologie mise en œuvre pour la réalisation des travaux dans les délais impartis	25%
Qualité des dispositions arrêtées par l'entreprise en matière de santé, de sécurité, de nuisances et gestion des déchets de chantier	10%
Qualité des matériaux	5%

### c- Négociation



Interdite en AOO

R 2123-5 CCP

## VI. Attribution du marché



### Classement des offres



Les offres sont classées par ordre décroissant.

L'offre la mieux classée est retenue à titre provisoire.

Le candidat attributaire devra fournir sous un délai de **8 jours maximum** à compter de la demande de l'acheteur les pièces suivantes.

- |  |  |             |
|--|--|-------------|
| <input checked="" type="checkbox"/>  | L'acte d'engagement signé <b>électroniquement</b>  |             |
|  |  <b><u>Veillez à la validité de vos certificats de signature électronique dès le dépôt de votre offre</u></b> |             |
| <input type="checkbox"/>   | L'attestation de régularité fiscale  | R2143-7 CCP |
| <input type="checkbox"/>   | L'attestation de vigilance (URSSAF / MSA selon l'entreprise)   | R2143-7 CCP |
| <input type="checkbox"/>   | Pour les entreprises de + de 20 salariés :   |             |
| <input type="checkbox"/>   | La Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH)  | R2143-7 CCP |
|  | Le non-respect de ces formalités dans le délai imparti pourra conduire au rejet de l'offre.  |             |
|  | La même demande est alors faite au candidat suivant dans le classement des offres.   | R2144-7 CCP |